RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

CIC Lyonnaise de Banque

CIC VOIRON
3 AVENUE LEON ET JOANNY TARDY 38500 VOIRON
☎ [redacted] FAX [redacted] ✉ [redacted] BIC : [redacted]

Création de S.A.R.L. - Attestation de blocage du capital social

La banque ci-après :
CIC LYONNAISE DE BANQUE CIC VOIRON 3 AVENUE LEON ET JOANNY TARDY 38500 VOIRON
déclare et atteste avoir reçu la somme de 10 000 €.
M Benjamin KADIC et M Bryan MEGARD , gérants de la société 2BKM , S.A.R.L. actuellement en cours de formation dont le siège social se situe ZONE ARTISANALE LE TALAMUD 120 ROUTE DE BAVONNE 38140 ST BLAISE DU BUIS, déclarent sous leur seule responsabilité, que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital correspondant aux apports en numéraire, ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des associés.

1er associé	M Benjamin KADIC Le Carré Sud 390 route de Grenoble 38500 COUBLEVIE
Nombre de parts	500
Montant versé	5 000 €
2e associé	M Bryan MEGARD 960 route de la Sure 38140 LA MURETTE
Nombre de parts	500
Montant versé	5 000 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. A défaut de ce certificat, elle pourra être débloquée, conformément à l'article L223-8 du code de commerce :
- soit entre les mains du mandataire qui sera désigné par l'ensemble des associés,
- soit sur décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 16 mai 2025

Le déposant
("lu et approuvé" + signature)

[redacted]

JST06

[redacted]

MEGARD BRYAN

LU et APPROUVER

[redacted]

